

## **Programmation budgétaire des dépenses 2025 financées par la CVEC**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 et décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,*

*Vu le décret 2024-777 du 8 juillet 2024 portant modification de la répartition du produit de la contribution de vie étudiante et de campus,*

*Vu la circulaire n° 2019-029 du 20 mars 2019 MESRI - DGESIP A2-2 parue au bulletin officiel n°12 du 21 mars 2019,*

*Vu la circulaire du 23 mars 2022 MESRI – DGESIP A2-2 parue au bulletin officiel n°13 du 31 mars 2022*

*Vu la décision n° 2024-083 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis favorable de la commission CVEC de l'ENS de Lyon du 7 novembre 2024,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2024, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve la programmation budgétaire des dépenses financées par la CVEC telle que détaillée ci-après :

CRB	SO	CR	Nature de programmation	Montant 2025	BI
VPE	Vie étudiante	E30	FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes)	25 300 €	
VPE	Vie étudiante	E30	Vie de campus (ex- budget participatif étudiant)	26 700 €	
VPE	Vie étudiante	E30	Dépenses de santé, prévention, soin (dont précarité menstruelle et préservatifs)	32 500€	
VPE	Vie étudiante	E30	Actions culturelles	6 500 €	
VPE	Vie étudiante	E30	Activités sportives	13 000 €	
			<b>TOTAL</b>	<b>104 000 €</b>	

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 19

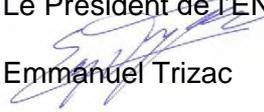
Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 décembre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

  
Emmanuel Trizac